

de jeunes arbres. Le ministère fédéral de l'Agriculture possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian-Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon. Plus de 7,000,000 d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des Provinces des Prairies pour la plantation de bosquets destinés à servir de brise-vent. Avec certaines conditions cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport. Un total de 150,000,000 d'arbres ont été ainsi distribués.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue par an au moins 7,000,000 d'arbres provenant de ses trois pépinières. Elle en fournit autant pour la création de forêts communales et de démonstration et des plantations sur les terres dénudées de la Couronne. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités le gouvernement provincial se charge de complanter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet. Le Gouvernement aide aussi les comtés qui achètent des étendues de pas moins de 1,000 acres de terre pour les garder en forêt. Comme résultats de ces encouragements il y a çà et là dans la province 50 forêts communales, propriétés des municipalités, et 12 autres forêts de comté beaucoup plus vastes. Il faut également mentionner les 271 lopins ou lots à bois de démonstration bordant les grandes routes. Ils sont dirigés par le Service Forestier pour fins d'éducation du public. Les terres occupées et servant à des fins forestières sont exemptes de taxation jusqu'à concurrence de 10 p.c. de la superficie totale d'une ferme, mais pas au delà de 20 acres.

En Québec, une pépinière, située à Berthierville, sert de station de démonstration à l'Ecole Forestière. Elle fournit pour la vente et la distribution dans la province des plants pour les forêts et des arbres d'ornementation. La capacité de la pépinière a été portée à 10,000,000 d'arbres. Une législation spéciale encourage la création de forêts communales dont 115 sont aujourd'hui en existence et couvrent 896,000 acres.

Section 6.—Utilisation des forêts.

Un bref historique de l'utilisation des forêts paraît aux pages 327-328 de l'Annuaire de 1934-35 et un article sur "L'histoire du commerce du bois canadien", par A. R. M. Lower, M.A., a paru dans l'Annuaire de 1925, pp. 323-329.

Sous-section 1.—Abatage du bois.

Les différences qui existent entre les diverses conditions forestières du Canada créent nécessairement la diversité des méthodes d'abatage. En général, le climat de l'est du Canada est tel que la coupe et le transport des billots peuvent s'effectuer à moins de frais durant l'automne et l'hiver. Les arbres étant abattus et dépouillés, leurs troncs sont conduits jusqu'au cours d'eau ou au lac le plus rapproché, où ils sont empilés sur la glace ou sur les rives en pentes des rivières. Le plus souvent, le grand nombre de cours d'eau et les communications existant entre les lacs et les rivières permettent le flottage des billots depuis la forêt jusqu'à la scierie ou la pulperie, au moment de la fonte des neiges, à un coût minime. C'est pourquoi, à l'est des Montagnes Rocheuses, cette industrie s'exerce presque exclusivement à la même saison, d'année en année. Le plus souvent les bûcherons sont également employés aux opérations de flottage. Des entreprises financées par les marchands de bois construisent des barrages et estacades pour faciliter le passage des billots flottants. Les billots sont finalement assortis et livrés à leurs propriétaires respectifs. En Colombie Britannique, la rareté des cours d'eau flottables et la plus grande dimension des billots nécessitent l'usage de méthodes différentes. Les billots sont